



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 mai 2019**

19-05-65

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 mai 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019
5. Archives – Approbation de la liste de destruction des documents sélectionnés
6. Nouveau fournisseur – centrale 9-1-1 – achat de matériel de communication
7. Urbanisme - Cession d'un minimum de 10 % pour fins de parc – Mandat à une notaire
8. Rénovation du Centre social et sportif – Système de contrôle d'accès
9. Réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) - Relevé de soumissions et attribution du contrat
10. Réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) – contrôle de la qualité, surveillance des travaux et contrôle des matériaux (laboratoire)
11. Réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) – Travaux préparatoires – remplacement de deux ponceaux de traverses de chemin
12. Entretien des chaussées – Rapiéçage en béton bitumineux
13. Abrogation de la résolution no 15-06-92
14. Randonnée équestre du Club Monts et Vallons à Cheval – Autorisation
15. Renouvellement de services avec Dunton Rainville, avocats
16. Correspondance
17. Questions de l'assistance
18. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

19-05-66

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-05-14 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 347 055,37 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 96 976,12 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 25 300,25 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 603,25 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 475 934,99 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

Il est proposé

19-05-67

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ARCHIVES – APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS SÉLECTIONNÉS

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et à tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, toujours de cette même loi, stipule que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que pour se désister de la possession d'archives, le secrétaire-trésorier a besoin de l'approbation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-68

D'APPROUVER la liste de destruction des archives préparée par le chargé de projets, monsieur Luke De Stéphano, datée du 25 avril 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Bertrand, à procéder à la destruction de ces documents conformément aux dispositions de la loi.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOUVEAU FOURNISSEUR – CENTRALE 9-1-1 – ACHAT DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a convenu d'un nouveau contrat pour la prestation de services en ce qui concerne les appels logés au 9-1-1 et que le changement de fournisseur sera effectif à la fin de juin 2019;

ATTENDU QUE la nouvelle centrale 9-1-1 a un procédé faisant appel à de nouveaux équipements de télécommunication pour libérer les ondes radio autant que possible;

ATTENDU QUE pour favoriser l'implantation de cette nouvelle technologie, la nouvelle centrale 9-1-1 offre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un certain nombre de licences et s'engage à couvrir les frais annuels d'opérations de ces équipements pour les sept prochaines années;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges redistribue aux municipalités intéressées l'offre provenant de la nouvelle centrale 9-1-1, celle de la ville de Lévis qui desservira dorénavant le territoire de Vaudreuil-Soulanges plutôt que la centrale 9-1-1 de CAUCA située en Beauce;

ATTENDU QUE l'investissement initial d'environ 11 000 \$ pour équiper les deux principaux véhicules du Service incendie, les camions 209 et 309, sera compensé par le paiement de la licence initiale et les frais annuels de maintien, le tout en provenance de la nouvelle centrale 9-1-1 sur la période des sept prochaines années, ce qui fera, vu sous cet angle, que la municipalité recouvrira une valeur environ équivalente au terme de cette période;

ATTENDU QUE dans un avenir assez rapproché, les différents services incendie de Vaudreuil-Soulanges seront vraisemblablement tenus de s'équiper de la sorte; que le soutien financier offert initialement et sur la période de 7 ans devrait probablement alors s'avérer inexistant;

ATTENDU QU'en bénéficiant de cette offre, notre service en sécurité incendie profitera dès les prochains mois, et pour le bénéfice des citoyens de Sainte-Marthe dont elle assure la sécurité en matière d'incendie et de premiers répondants, d'une technologie le rendant plus performant et efficient;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-69

D'AUTORISER l'achat des équipements nécessaires, soit deux tablettes électroniques véhiculaires spécialisées, et leur installation dans les véhicules 209 et 309 du Service incendie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

URBANISME - CESSION D'UN MINIMUM DE 10% POUR FINS DE PARC - MANDAT À UNE NOTAIRE

Il est proposé

19-05-70

DE MANDATER Me Diane Pharand, notaire, pour finaliser le dossier en cours de réalisation et visant à répondre au besoin de cession d'une superficie de terrain pour fins de parc, ceci étant prévu par le règlement des permis et certificats lors d'une opération cadastrale tel qu'il s'agit du cas concernant les lots 6 227 572 à 6 227 575 et 6 249 903.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF – SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitations a permis d'obtenir des soumissions de la part de quatre entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Entreprises	Total sans les taxes
Sécurité Secco inc.	22 300 \$
Demers & Colbert Sécurité	23 516 \$
Securium inc.	31 254 \$
Dator inc.	37 646 \$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, celle de l'entreprise Sécurité Secco inc., est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-71

D'ACCORDER le contrat permettant l'installation d'un système de contrôle d'accès pour le Centre social et sportif ainsi que l'hôtel de ville à l'entreprise Sécurité Secco inc. au montant de 22 310 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR: Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté CONTRE: Madame la conseillère Jacqueline Lavergne et monsieur le conseiller Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN SAINTE-MARIE (PHASE 1) - RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a publié un appel d'offres public sur le site SÉAO, en affichant aux deux endroits déterminés par le conseil pour les avis publics ainsi que dans le journal local afin de respecter l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 9 mai 2019 à l'heure prévue au devis et à l'avis public. Cette ouverture des soumissions a été faite en présence de membres du personnel de la municipalité et de monsieur François Pleau, maire. Des représentants d'entreprises soumissionnaires étaient également présents lors de l'ouverture des enveloppes ;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission :

Entreprises	Total sans les taxes	Total incluant les taxes
Ali Excavation inc.	698 850,35 \$	803 503,19 \$
Meloche (Division de Sintra inc.)	711 711,00 \$	818 289,72 \$
Pavage Axion inc.	819 380,86 \$	942 083,14 \$
Roxboro Excavation inc.	841 833,73 \$	967 898,33 \$
Les Entreprises C.Sauvé inc.	853 589,99 \$	981 415,09 \$

ATTENDU QUE notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette, de LB INFRA-CONSEILS inc., mandaté pour ses services professionnels dans ce projet a procédé immédiatement après l'ouverture des soumissions à une analyse des cinq soumissions reçues, particulièrement celle de la soumission la plus basse et a produit un rapport à cet effet ;

ATTENDU QUE dans son rapport d'analyse, LB INFRA-CONSEIL inc. par l'entremise de monsieur Luc Brouillette, ingénieur, confirme que le plus bas soumissionnaire, Ali Excavation inc., est considéré conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'ACCORDER le contrat de réfection du chemin Sainte-Marie (phase 1), tel que défini dans le devis d'appel d'offres, à l'entreprise Ali Excavation inc. pour un montant de 698 850,35 \$, taxes en sus.

19-05-72



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN SAINTE-MARIE (PHASE 1) - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE)

ATTENDU QUE l'envergure des travaux de réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) nécessite un contrôle de la qualité, une surveillance des travaux et un contrôle des matériaux (laboratoire);

ATTENDU QUE certaines responsabilités pourraient être confiées à notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-73

DE CONFIER à la direction générale le soin de déterminer quelles responsabilités seront assumées par Luc Brouillette, ingénieur;

DE MANDATER la direction générale pour procéder, en collaboration avec monsieur Brouillette, à un appel d'offres sur invitations pour les responsabilités que ce dernier ne pourra pas assumer dans le cadre de son mandat général, notamment le contrôle des matériaux (laboratoire), et attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN SAINTE-MARIE (PHASE 1) – TRAVAUX PRÉPARATOIRES – REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX DE TRAVERSES DE CHEMIN

ATTENDU QUE des travaux préparatoires devront être effectués avant de procéder aux travaux de réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1);

ATTENDU QUE ces travaux consistent notamment à remplacer des ponceaux de deux traverses de chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-74

DE MANDATER la direction générale pour procéder à un appel d'offres sur invitations et d'accorder le mandat au plus bas soumissionnaire conforme;

DE FAVORISER comme à l'habitude, et selon leurs disponibilités, les entrepreneurs locaux en excavation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DES CHAUSSÉES – RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX

Il est proposé

19-05-75

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'identification des endroits sur le réseau routier nécessitant un rapiéçage en béton bitumineux, à demander des soumissions sur invitations à des entrepreneurs spécialisés selon les types de rapiéçage requis et d'accorder à cette fin des contrats jusqu'à concurrence de 50 000 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 15-06-92

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe souhaite revoir sa façon de soutenir les organismes sans but lucratif (OSBL) enregistrés qui oeuvrent principalement à l'extérieur des limites de la municipalité;

ATTENDU QUE dorénavant, chaque demande sera analysée individuellement dans le but d'obtenir, sous forme d'un don ou d'une commandite, un remboursement partiel, voire total, des frais de location du Centre social et sportif, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-05-76

D'ABROGER la résolution no 15-06-92.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RANDONNÉE ÉQUESTRE DU CLUB MONTS ET VALLONS À CHEVAL – AUTORISATION

Il est proposé

19-05-77

D'AUTORISER le Club équestre Monts et Valons à Cheval à emprunter pour les besoins de la randonnée qu'elle organise en juillet prochain, les bandes de terrain appartenant à la municipalité de Sainte-Marthe situées au trait-carré des terres de Saint-Guillaume et Saint-Henri, à l'est de la montée Lefebvre;

D'EXIGER une preuve d'assurance en responsabilité civile adéquate de la part



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

du Club équestre Monts et Valons à Cheval puisque l'assurance en responsabilité civile de la municipalité ne couvre pas les risques liés à des animaux lors d'un événement;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT DE SERVICES AVEC DUNTON RAINVILLE, AVOCATS

Il est proposé

19-05-78

D'ACCEPTER l'offre de services juridiques de l'étude d'avocats Dunton Rainville pour le type de service « appels téléphoniques » au montant forfaitaire annuel de trois cents dollars (300 \$). Ce service téléphonique illimité permettra ainsi d'obtenir l'avis verbal d'un professionnel relativement à la conduite des affaires normales et courantes de notre municipalité.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 16,

Il est proposé

19-05-79

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe


François Pleau
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand
directeur général

